

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

GEL MATCHS DE FOOTBALL LE 5 MAI - (N° 2547)

Retiré

AMENDEMENT

N° AC1

présenté par

Mme Jacqueline Dubois, Mme Charrière, Mme Liso et Mme Brugnera

ARTICLE UNIQUE

Après le mot :

« France, »

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« ne se joue sans avoir observé auparavant une minute de silence. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est bien entendu indispensable de respecter la souffrance des familles en soutenant la mémoire des victimes de l'accident du stade de Furiani.

Il nous semble que l'observation d'une minute de silence avant le déroulement des matchs ayant lieu un 5 mai est un meilleur moyen de préserver la mémoire de ce drame national.